



Retrouvez sur le site du Service Client Eaux de La Possession tous les conseils et toutes les informations concernant :

- votre abonnement,
- la gestion de votre compte,
- le règlement de vos factures,
- la qualité de votre eau.

Pour créer votre Espace Client et suivre votre consommation et vos factures, rendez-vous sur :

www.eauxdelapossession.re

Service Client de l'Eau / mars 2023 - Eaux de La Possession / Ne pas jeter sur la voie publique



Le Télérelevé, chez vous !

Découvrez, pour votre confort,
les nouveaux services
de votre compteur d'eau.

UNE SOCIÉTÉ



Avec le télérelevé, profitez de plus de confort et de tranquillité !

Ce service gratuit est déployé pour tous les consommateurs de La Possession.

Il permet de lire votre compteur d'eau à distance, de mieux suivre vos consommations via votre Espace Client, de repérer rapidement les éventuelles fuites et ainsi d'éviter les surcoûts de facturation.

DE NOMBREUX AVANTAGES !

Un nouveau service pour plus de confort

Plus de relevé de compteur manuel, votre compteur transmet directement les informations de consommation à nos services.

En cas d'emménagement ou de déménagement, vous n'avez plus besoin de communiquer votre index de consommation, celui-ci est automatiquement transmis par le système.

Il vous suffit simplement de prévenir Eaux de La Possession de votre départ ou de votre arrivée.

Un meilleur suivi pour plus de tranquillité

Grâce au télérelevé, en cas de suspicion de fuite, nous vous prévenons très rapidement afin que vous puissiez vérifier vos installations.

Ce système permet ainsi une meilleure maîtrise de l'utilisation de la ressource en diminuant la perte liée à une fuite dans votre réseau.

L'impact financier que pourrait avoir une fuite sur votre budget est par ailleurs diminué considérablement.

Le télérelevé, comment ça marche ?

1. Un module a été installé sur votre compteur d'eau.
2. Ce module radio transmet les données à un centre de traitement. Les gammes d'ondes utilisées, de très faible puissance, sont similaires à celles d'un portail électrique. Le module émet des ondes 5 minutes par jour maximum.
3. Ces informations sont ensuite mises à votre disposition sur votre Espace Client par internet ou via l'appli mobile.
4. Le module détecte toute consommation anormale. Dans ce cas, vous êtes alerté par sms ou email dans les plus brefs délais.

Vos données sont sécurisées

Les informations transmises par signal radio sont cryptées et totalement anonymes.

L'ensemble du dispositif est conforme à la loi sur la protection des données personnelles (RGPD).

Le télérelevé, combien ça coûte ?

Vous n'avez rien à payer ni pour l'installation, ni pour l'utilisation. Cette innovation est prise en charge par votre service de l'eau, à l'initiative de votre collectivité.

